

*Influencez votre collectivité pour la mise en valeur
de la biodiversité de votre lac!*

Description du projet

Au Québec méridional, on observe une augmentation croissante des pressions exercées sur de nombreux lacs, notamment par le biais de la villégiature et des activités nautiques. Depuis quelques années, la problématique des cyanobactéries (algues bleu-vert) affecte plusieurs lacs sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption. L'augmentation du phénomène des algues bleu-vert, combinée à l'introduction de plus en plus importante d'espèces exotiques envahissantes, diminuent considérablement la qualité des plans d'eau et des habitats aquatiques et riverains.

C'est dans cette perspective que l'OBV CARA a mis sur pied le projet **Combattez le VERT par le VERT**. Ce projet vise l'aménagement de bandes riveraines adéquates pour redonner aux lacs leur cachet naturel tout en améliorant la qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques. De plus, ce projet vise à informer les citoyens sur les végétaux indigènes pouvant être utilisés pour créer des bandes riveraines attrayantes et naturelles.

Avec la participation des riverains, les aménagements réalisés dans le cadre de ce projet se situent sur 10 lacs des territoires de Lanaudière et des Laurentides, pour un total de 3 000 m² de rives métamorphosées! Les bandes riveraines revégétalisées s'inspirent de l'un des cinq thèmes développées par la CARA : l'Envolée, la Parfaite vision, la Paresseuse, le Garde-manger et le Bouclier faunique.

Le résultat recherché par ce projet est de permettre d'assurer à la collectivité la pratique d'activités durables dans un cadre naturel et de protéger la biodiversité aquatique telle que les espèces de poissons sportifs.



Randonnée en canot



Enfants à la pêche



Rivière Ouareau

LES THÉMATIQUES

Descriptions générales



Le Garde-manger - 01

Le choix des végétaux de ce modèle de rive contribue à l'embellissement esthétique du paysage et au maintien de la biodiversité animale et végétale. De plus, les végétaux ont été choisis en fonction de leur comestibilité ou de leurs diverses propriétés pharmaceutiques.

Bleuet à feuilles étroites
(*Vaccinium angustifolium*)



La Parfaite vision - 02

Dans ce type d'aménagement, l'emphasis est mise sur les espèces végétales ayant une hauteur à maturité de moins de deux mètres. Cette bande riveraine est majoritairement composée de plantes herbacées et de petits arbustes. La plupart de ces végétaux possèdent une belle floraison ou un feuillage attrayant.

Iris versicolore
(*Iris versicolor*)



Le Bouclier faunique - 03

Les végétaux qui composent cette rive procurent des habitats de qualité et une source d'alimentation pour les espèces utilisatrices de la bande riveraine. Il est à noter que plus de 271 espèces de vertébrés, incluant des mammifères, des oiseaux, des amphibiens et des reptiles sont associées directement à ce type de milieu.

Tortue des bois
(*Glyptemys insculpta*)



L'Envolée - 04

Dans cette bande riveraine, les végétaux ciblés ont la particularité d'attirer la faune ailée, comme les oiseaux, les papillons et les abeilles. Ces dernières sont essentielles pour le bon fonctionnement des écosystèmes. Cet aménagement vise les arbustes et les herbacées produisant des fleurs et des petits fruits.

Paruline Jaune
(*Setophaga petechia*)



La Paresseuse - 05

Pour cette thématique, les végétaux ont été choisis en fonction de leur rapidité de croissance. Cette rive, constituée majoritairement de plantes herbacées et d'arbustes, abrite et nourrit la faune qui la fréquente. De plus, ce modèle favorise l'implantation graduelle de végétaux naturellement présents autour du lac.

Spirée à larges feuilles
(*Spiraea latifolia*)



LES VÉGÉTAUX INDIGÈNES

En choisissant des végétaux indigènes, vous contribuerez au maintien de la biodiversité et à l'embellissement esthétique du paysage.

Les bandes riveraines naturelles sont constituées de trois strates de végétation qui remplissent une multitude de fonctions écologiques importantes :

Les herbacées réduisent l'érosion des rives en créant rapidement un couvert végétal. Elles sont également essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes en attirant une foule d'insectes pollinisateurs.

Les arbustes, fleuris et au beau feuillage, fournissent habitats et nourritures pour les oiseaux et certains mammifères. Aussi, avec leur système racinaire, ces végétaux permettent une bonne stabilisation des rives contre les forces érosives (fortes pluies, courant et passage des glaces) et freinent une bonne partie des nutriments en provenance des eaux de ruissellement.

Les arbres* fournissent non seulement un habitat pour la faune, mais ils sont également efficaces pour freiner les apports en contaminants et nutriments en provenance du milieu terrestre, tout en agissant comme brise-vent naturel. Ils permettent également d'amenuiser les bruits indésirables générés par les autres résidents du lac.

** De préférence, les arbres doivent être placés en haut de talus et non dans une pente pour éviter toute situation qui pourrait causer de l'érosion, telle qu'un déracinement.*

Attention aux espèces exotiques envahissantes!

Certaines espèces exotiques sont dites envahissantes. Avec leurs jolies fleurs et leur feuillage élégant, ces dernières peuvent sembler attrayantes au premier coup d'œil. Faites attention, ces végétaux sont à proscrire en rive et dans vos jardins, car ils ont le potentiel de menacer la survie des communautés végétales indigènes!

Renseignez-vous en consultant notre dépliant sur ces plantes exotiques envahissantes via notre site Internet www.cara.qc.ca sous l'onglet publication.

Du vert pour combattre les algues bleu-vert

Le corridor de végétation créé par les bandes riveraines contribue à améliorer la santé des lacs. En freinant les apports en nutriment en provenance du milieu terrestre (installations sanitaires, routes, pelouses, engrais, etc.), vous contribuez à la lutte contre algues bleu-vert. Ces dernières nuisent à la qualité esthétique et à la santé des plans d'eau.

Une rive naturelle est beaucoup plus efficace dans la captation du phosphore qu'une rive complètement aménagée de type ornementale (pelouse) ou artificialisée (muret, pierre, béton).

Lorsque vous suspectez la présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert, vous pouvez déclarer vos observations au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques via leur site Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm.



Bande riveraine naturelle



Bande riveraine ornementale



Algues bleu-vert



Échantillon d'algues bleu-vert

Un pas à la fois pour la santé de nos lacs

Avantages d'une bande riveraine pour l'environnement!

La présence d'une bande riveraine au pourtour d'un lac constitue un élément essentiel à sa survie et à sa santé. Restaurer et/ou maintenir une bande riveraine apporte une multitude de bénéfices à l'environnement dont:

- filtrer les eaux de ruissellement provenant des routes, installations septiques, etc.;
- contribuer à l'épuration de l'eau du lac en réduisant les éléments nocifs qui y sont présents;
- freiner les apports en surplus de phosphore;
- diminuer l'érosion des berges, limitant du même coup des apports supplémentaires en phosphore;
- abaisser la température de l'eau, en créant des zones ombragées en bordure du lac;
- créer des habitats de qualité pour plusieurs espèces utilisatrices de ce milieu.

Avantages d'une bande riveraine pour vous!

La présence d'une bande riveraine sur votre propriété n'est pas seulement bénéfique pour l'environnement, mais aussi pour vous! Entre autres, elle permet de :

- diminuer le bruit généré par les activités nautiques tout en créant de l'intimité à votre propriété;
- réduire la vitesse des vents provenant du lac, ce qui protège du même coup votre résidence des vents violents;
- générer de l'ombre, ce qui a pour effet de rafraîchir l'air ambiant. Les journées chaudes vous paraîtront plus supportables;
- capter les poussières et les contaminants dans l'air;
- stabiliser les sols. Votre terrain s'érode moins ainsi que sa valeur!

Une initiative de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA) dans le cadre de l'Opération Bleu-Vert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du programme *Alimenter le changement* de Shell Canada.

Opération
Bleu Vert | Plan concerté contre les cyanobactéries



Organisme de bassin versant
Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, OBV CARA
100, rue Fabre, Joliette (Québec) J6E 9E3
Tél. : 450 755-1651 | Téléc. : 450 755-1653
www.cara.qc.ca | info@cara.qc.ca

Fondé en 1983, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA) a pour principal mandat l'élaboration et la mise en œuvre progressive du plan directeur de l'eau pour la Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption, laquelle englobe les bassins versants des rivières L'Assomption, de l'Achigan, Ouareau, Saint-Esprit, Noire, Saint-Jean ainsi que la zone des cours d'eau agricoles de Repentigny, Saint-Sulpice et Lavaltrie. L'OBV CARA, tout en s'impliquant dans le milieu pour favoriser une approche par bassin versant, encourage la participation active des communautés concernées à l'échelle locale.